

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du

15 mai 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUINET. M. Didier ROCHET est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents.

Le conseil débute à 19h48 par la lecture du compte-rendu de la séance du 5 avril 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

1 / cession de terrain : devis du géomètre

Madame le Maire rappelle le projet de création d'un lotissement sur la parcelle AA 80p-81. Un devis a été demandé pour le montage d'un dossier de 3 lots à M. Gaume, géomètre-expert. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis d'un montant de 3952.27 € HT (soit 4742.72 € TTC), et décidera la création d'un budget Lotissement dès réception de l'avis des Domaines.

pour : 8/8

2/ parcelle privée : abandon de la réserve

Madame le Maire informe le Conseil que le propriétaire de la parcelle AA203 a demandé l'abandon de l'emplacement réservé n° 1 répertorié dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 octobre 2015. Cet emplacement avait été choisi pour un projet de récupération d'eaux pluviales. Les travaux ayant été effectués sur une autre parcelle, l'ER n°1 n'est plus d'actualité. Madame le Maire propose qu'une procédure d'abandon soit engagée. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la procédure d'abandon de la réserve n°1 : la décision motivée sera publiée dans un organe de presse et sur le site de la Commune. Elle sera également mise à disposition du public pendant un mois aux jours et heures habituelles d'ouverture du secrétariat. Puis, la décision d'abandon sera prise par le conseil municipal.

pour : 8/8

3/ îlot de sénescence

Madame le Maire rappelle l'intervention de M. Seneira, chargé de mission Natura 2000, au sujet de la mise en place d'un îlot de sénescence au nord du bois d'Aglans, parcelles OB 0362,0364 et 0366. Cette intervention avait eu lieu le 4 octobre 2017 et une délibération avait approuvé le projet. Un mémoire explicatif pour le contrat "forestier" Natura 2000 est exposé au membres du Conseil. Le dédommagement proposé sera de 6560 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat "forestier" Natura 2000 portant sur la création d'un îlot de sénescence en forêt communale de La Vèze.

pour : 8/8

4/ CAGB : convention pour surveillance STEP

Le Conseil Municipal a été invité par la CAGB à se prononcer sur un partenariat avec la commune portant sur l'entretien de la STEP. Une délibération se basant sur un projet de convention daté du 15 février 2018 avait été prise le 5 avril dernier. Madame le Maire informe les conseillers qu'un nouveau projet a été reçu en mairie le 13 avril. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que le nouveau projet comporte des modalités plus contraignantes pour la commune annule la délibération n°1 du 5 avril et laisse à la CAGB, compétente dans le domaine Eau et Assainissement des communes membres depuis le 1^{er} janvier 2018, la mission d'entretien de la STEP de la commune de La Vèze.

pour : 8/8

5/ STEP : pose d'un dégrilleur

Madame le Maire informe les conseillers que la CAGB demande l'autorisation de procéder à la mise en œuvre d'un poste de refoulement des eaux usées communales sur la parcelle AB0032. L'emprise des travaux sera de 46.75 m² (surface clôturée), le poste de refoulement et la chambre de vannes enterrées auront une emprise au sol respective de 3.3 m² et 3.1 m². Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette emprise et demande à Madame le Maire de répondre favorablement à la demande de la CAGB.

pour : 8/8

6/ transfert des résultats du budget assainissement 2017

Madame le Maire rappelle la possibilité de transférer à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon les montants constatés en sections fonctionnement et investissement. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu la situation financière de la commune et les besoins de travaux en voirie, considérant que la prise de compétence Eaux pluviales et Assainissement (2018) et le projet de prise de compétences Voirie (2019) par la CAGB et les baisses de dotation de l'Etat vont encore diminuer ses ressources, décide de ne pas transférer le solde du compte administratif Assainissement 2017 à la CAGB.

pour : 8/8

7/ Département : convention pour mise à disposition d'un délégué à la protection des données

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'AD@T de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles. Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'AD@T en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-décide d'adhérer à la prestation de l'AD@T de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé

-désigne l'AD@T comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données

-autorise Madame le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'AD@T et les conditions tarifaires.

pour : 8/8

8/ SIEHL : suppléant

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Aimé BARTHOD-MALAT suppléant pour représenter la commune lors des réunions du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue.

pour : 8/8

INFORMATIONS

Chemins privés : M. Didier Bertoletti lit un courrier du service voiries de la CAGB qui a effectué un état des lieux. Un cahier des charges portant sur la remise en état de la rue Prévert et du chemin des Quatre Vents sera établi mi-juin.

Bornes incendie : des travaux complémentaires ont été demandés pour mettre certaines bornes en conformité

Réfection de voirie : les devis seront étudiés lors de la prochaine commission le 7 juin

Demande d'un riverain de la rue Saint-Exupéry : il a été demandé de remettre un panneau sens interdit qui avait été cassé. Les arguments utilisés dans la délibération du 3 mai 1977 n'étant plus justifiés – la rue du Général de Gaulle n'étant plus un axe routier départemental,

Madame le Maire propose d'annuler l'arrêté du 23 juin 1977 et d'installer un miroir à l'intersection rue Saint-Exupéry/rue du Général de Gaulle lors d'une commande groupée de panneaux de voirie.

Eglise : une fuite sur le toit a été détectée

Chaudière à pellets : Madame le Maire propose de demander à l'entreprise ENORA, en charge de la maintenance de prendre contact pour une formation avec le constructeur OKOFEN.

M. Pascal lit le compte-rendu du SIFALP

Fin de la séance : 22h00

Vu pour être affiché 17 mai 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Sceau de la mairie)



Le Maire,
(Signature)

CUINET Catherine
Maire de la VEZE